



**Ecole primaire de Linards
7, rue de Gravellona
87130 LINARDS**

Tél : Bâtiment maternelle : 05.55.08.43.52

Bâtiment élémentaire : 05.55.75.58.71

Garderie : 05.55.08.49.42

Mail : ce.0870844v@ac-limoges.fr

Blog : <http://blogsenclasse.fr/87-linards-ecole>

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
DU MARDI 06 NOVEMBRE 2018 A 18H**

PRESENTS

Voir feuille de présence jointe.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Houdu , enseignante .

Après avoir effectué un tour de table pour les présentations, Mr Cluzeaud ouvre la séance à 18 heures 05.

1 – RESULTATS DES ELECTIONS

Les élections se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018.

Les résultats pour l'école primaire témoignent d'une participation légèrement en hausse par rapport à l'année dernière : 69,57% contre 67,91% l'an passé. Mr Cluzeaud indique que chaque famille a été informée du résultat des élections, avec le nom des parents élus.

Mr Cluzeaud a conseillé à une candidate de ne pas se présenter car sa présence au conseil d'école aurait pu entraîner des conflits d'intérêts.

5 représentants ont été élus dont une suppléante.

2 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ECOLE

Mr Cluzeaud présente aux membres du conseil ce document. Une lecture rapide permet de préciser la composition de l'instance, les attributions du conseil (distinguant les domaines relevant du vote, de la consultation et de l'information), les principes et les modalités de fonctionnement, le rôle de chacun, en référence au décret D-90-788 du 06/09/1990.

Le conseil d'école à l'unanimité approuve ce règlement intérieur.

3 – BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018

L'établissement compte 4 classes, pour un effectif total de 88 élèves. Soit deux élèves de moins que l'an dernier.

Mr Cluzeaud détaille la nouvelle organisation :

Maternelle : Mme Houdu Judicaëlle – 17 élèves (10 PS, 7 MS)

CP - CE1 : Mr Cluzeaud et Mme Conet (le jeudi) – 20 élèves (7 CP et 13 CE1).

GS - CE2 : Mme Raulo – 24 élèves (13 GS et 11 CE2)

CM1 – CM2 : Mme Maugard - 27 élèves (21 CM1 et 6 CM2).

Soit 70 familles.

Mr Cluzeaud précise que cette répartition sera chaque année révisable, en fonction des effectifs de chaque cohorte.

4 – PREMIER BILAN SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE (APC, TEMPS PERISCOLAIRE, échanges de services)

- **Accueil à 8h40** (rappels) : l'accueil des enfants s'effectue entre 8h40 et 8h50. Les enfants rentrant dans la cour avant cette heure doivent aller en garderie. L'entrée à l'école s'effectue entre 8h40 et 8h50 par mesdames Roulet et Rouveix qui doivent respecter ces heures.
- **Organisation des APC** : ils se déroulent 15 minutes par jour, entre midi et deux. Ce temps est consacré à de la lecture ou à la reprise d'un exercice non compris ou non terminé. Le groupe restreint d'élèves permet à l'enseignant une aide individualisée.
- **Les TAP** : le fonctionnement s'est amélioré et les intervenants de meilleure qualité. L'aide aux devoirs fonctionne bien. L'organisation de l'aide aux devoirs va évoluer : tous les enfants d'un groupe iront à l'aide aux devoirs, ils pourront sortir en « surveillance » lorsqu'ils auront fini leur travail.
La surveillance du temps d'interclasse est assurée par Mmes Gayot, Belart, Roulet, Peyronnet.
- **Garderie – Cantine** : La garderie fonctionne le matin de 7h30 à 8h40 et de 16h30 à 18h30. La surveillance est toujours assurée par du personnel municipal, Mme Roulet Patricia, le matin et Mme Peyronnet Christelle l'après-midi.
Les tarifs de la garderie sont les suivants : 1,55 euros par demie journée.
Tous les élèves sont inscrits à la cantine assurée par Mme Rouveix.
Les tarifs de la cantine sont les suivants : 1,90 euros.

➤ **Echanges de services et décloisements**

Les GS sont avec Mme Houdu chaque début d'après-midi.

Les GS effectuent de la motricité avec la classe de Mme Houdu les jeudis matins par demie classe.

Certains CM1 rejoignent Mme Raulo les lundis et jeudi pour travailler avec les CE2.

Mme Maugard assure l'EPS aux CP – CE1 tandis que Mr Cluzeaud assure les sciences aux CM1 – CM2 les vendredis après-midi.

5 – REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE LA LAÏCITE

Mr Cluzeaud fait une lecture rapide du règlement intérieur.

Mr Cluzeaud attire l'attention des membres sur les articles qui concernent les absences, la prise médicamenteuse et la sécurité.

Le Directeur précise que l'organisation retenue pour l'école primaire est dérogatoire, dans la mesure où elle déroge à la règle de journées de classes d'une durée maximale de 5h30, le lundi et le jeudi.

Le directeur joint au règlement intérieur de l'école la charte de la laïcité comme exigé par la circulaire du 9 juillet 2014, prévoyant d'« annexer la Charte de la Laïcité à l'école au règlement intérieur et de la soumettre à la signature des parents d'élèves ».

La Charte est présentée.

Le règlement intérieur de l'école élémentaire est adopté à l'unanimité
--

6 – SECURITE

Nous sommes toujours en « vigilance attentat » d'où les panneaux et la démarche à suivre affichés aux portails.

Nous éduquons les enfants à la culture du risque.

Les équipes d'école, sous l'autorité des directeurs, ont mises à jour le PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté) qui comporte un volet à part spécial attentats.

Enfin, trois exercices de type PPMS (dont un exercice attentat-intrusion avant la Toussaint) se rajouteront aux exercices trimestriels alerte incendie.

Mr Cluzeaud évoque l'exercice qui s'est déroulé le 27 septembre dans de bonnes conditions.

Un exercice incendie a eu lieu quant à lui le jeudi 20 septembre.

7 – AIDES SPECIALISEES

Brièvement le directeur présente la structure « RASED », le psychologue scolaire est joignable et se rend disponible dès qu'une situation le nécessite.

L'école est dotée d'une AVS mutualisée, Mme Belart Emeline, qui intervient auprès de deux enfants en situation de handicap.

Mme Peyronnet Christelle intervient en tant qu'ATSEM dans la classe de maternelle.

Mme Roulet intervient dans la classe de GS-CE2 le matin de 9h10 à 10h20. Elle peut aider à des tâches de direction de 8h50 à 9h10.

8 – MANUELS SCOLAIRES

CP / CE1 : Méthode de lecture rue des contes et méthode de Singapour en mathématiques.
CE2 : méthode sans manuels scolaires en français et méthode de Singapour en mathématiques.
CM1 / CM2 : Français : méthode Picot.

9 – ACTIVITES DE L'ECOLE ET PROJETS

➤ **Concerts JMF**

3 spectacles sont prévus cette année. Les spectacles ont lieu à Châteauneuf la Forêt entraînant un coût supplémentaire.

Le coût d'un spectacle est de 6 euros par enfant pour les 3 spectacles.

Pour les élèves du CE1 au CM2 : Duologie et canto in fabula les 21 janvier et 19 mars 2019 à 14h.

Pour les élèves de la PS au CP : « Tam-Tam » le mardi 11 juin 2019 à 14h.

→ *Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture »*

➤ **Piscine**

Mr Cluzeaud fait le bilan des parents habilités disponibles pour l'aide à l'encadrement de cette activité : 6 personnes actuellement, une qui doit renouveler son agrément. Quatre autres parents souhaitent passer l'agrément. C'est une très bonne chose, cela permettra de ne pas mobiliser toujours les mêmes parents.

→ *Axe 3 du projet d'école « apprendre à améliorer ses performances, à se dépasser »*

➤ **Rencontres sportives de secteur**

Jeudi 4 octobre : les élèves de la GS au CE2 ont participé à une rencontre jeux traditionnels à Neuvic-Entier.

Vendredi 16 novembre : les élèves de la PS à la GS se rendront à Châteauneuf pour des jeux d'opposition.

Mardi 27 novembre les CM se rendront à Saint-Paul pour le cross du secteur.

D'autres sorties sportives sont à prévoir au fur et à mesure de l'année.

Projet déjà réalisé : Kayak et VTT chaque mardi matin pour les CM. Une rencontre avec les autres écoles du secteur participantes et prévue en fin d'année scolaire.

→ *Axe 3 du projet d'école « apprendre à améliorer ses performances, à se dépasser »*

➤ **Bibliothèque**

A partir du mois de novembre, toutes les classes auront une animation bibliothèque par mois assurée par du personnel intercommunal.

→ *Axe 1 du projet d'école « développer l'écoute, améliorer l'échange entre oral et écrit et l'entraide entre les élèves.*

➤ **Classe de découverte**

Un projet de voyage à Paris pour les CP – CE1 est en cours d'étude.

Le coût du voyage s'élèverait à 330 € par enfant pour 4 jours et 3 nuits (soit 6600 € pour la classe)

Il serait de 240 € pour 3 jours et deux nuits (soit 4800 € pour la classe).

Ce projet est commun avec une classe de CM de Châteauneuf la forêt.

Les dates disponibles seraient du mardi 26 au vendredi 29 mars 2019. Les dates pourront être repoussées au mois de mai en cas de désistement d'autres groupes.

Le transport se ferait en train jusqu'à Paris.

Deux devis ont été demandés : un avec bus sur place, l'autre avec transports en commun.

Mr Cluzeaud va solliciter la municipalité et l'amicale de l'école pour connaître le montant des subventions qu'elles pourraient allouer en associant les devis reçus.

Une réunion d'informations aura lieu le jeudi 15 novembre 2018 à 18h.

Le directeur rappelle que l'aspect financier ne doit pas être un frein au départ d'un enfant. Des solutions peuvent être envisagées en cas de besoin.

→ *Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture »*

→ *Axe 2 du projet d'école « maintenir les échanges et les projets entre les enseignants du secteur »*

➤ **Nuitée à la loutre**

- Les GS-CE2 et CM1-CM2 se rendront à la loutre les 13 et 14 juin prochains pour des animations autour de la forêt, des animaux de la forêt et des ruisseaux.

→ *Axe 3 du projet d'école : « se construire une démarche citoyenne et éco-responsable ».*

➤ **Projets divers**

- PS/MS – GS/CE2 : sortie à Limoges le 9 mai 2019

Pour les PS/MS : animation *monstres en vrac* autour de la cathédrale puis création de monstres le matin et petit train l'après-midi.

Pour les GS/CE2 : visite de la cité des arts et métiers le matin avec fabrication d'un objet en bois et animation *monstres en vrac* autour de la cathédrale puis création de monstres l'après-midi.

Pique-nique sur place le midi.

→ *Axe 1 du projet d'école « développer l'écoute, améliorer l'échange entre oral et écrit et l'entraide entre les élèves.*

→ *Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture »*

- CP/CE1 et CM1/CM2 : école et cinéma (3 projections à Châteauneuf et exploitations en classe)
La première séance aura lieu le vendredi 23 novembre.

→ *Axe 1 du projet d'école « fluidité de la lecture, encodage de mots, de phrases et de textes ».*

→ *Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture »*

- PS MS et GS/CE2 : sortie cinéma dans l'année au cinéma de Châteauneuf.

→ *Axe 1 du projet d'école « développer l'écoute, améliorer l'échange entre oral et écrit et l'entraide entre les élèves.*

→ *Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture »*

- CM1-CM2 : projet artistique « nous n'irons pas à l'opéra », plusieurs écoles sont concernées, des répétitions auront lieu à Limoges et un spectacle au mois de juin pour les enfants et les parents sera présenté.

→ *Axe 1 : améliorer la compréhension fine de textes littéraires.*

→ *Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture ».*

- CM1-CM2 : prix passerelle : lectures d'ouvrages avec rencontre des auteurs et spectacles au théâtre de l'Union fin avril.

→ *Axe 1 : améliorer la compréhension fine de textes littéraires.*

→ *Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture ».*

- Spectacle de Noël commun aux écoles de La Croisille, Saint-Méard et Linards pour diminuer les coûts : vendredi 21 décembre 2018, le matin. Igor le magicien enchantera les élèves de ses tours de

magie.

→ Axe 3 du projet d'école « permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture ».

→ Axe 2 du projet d'école « maintenir les échanges et les projets entre les enseignants du secteur »

- Semaine des mathématiques en commun avec les écoles du secteur.

→ Axe 2 du projet d'école « maintenir les échanges et les projets entre les enseignants du secteur »

→ Axe 1 « liens entre les disciplines mathématiques », « résoudre des problèmes en comprenant l'énoncé et en choisissant la technique appropriée.

- Projet déjà réalisé : semaine du goût pour de la maternelle au CE2 avec visite d'un moulin, confection de pain de façon traditionnelle, cuisson du pain, visite de la boulangerie de Linards, ateliers du goût au lycée Jean Monnet, ateliers spécifiques en classe chaque jour.

→ Axe 1 du projet d'école « développer l'écoute, améliorer l'échange entre oral et écrit et l'entraide entre les élèves.

→ Axe 3 « travailler l'hygiène de vie : variété alimentaire ».

10 – COOPERATIVE SCOLAIRE

Elle permet le financement de toutes les activités (sorties, concerts, expos...).

Une participation symbolique peut être demandée pendant l'année scolaire pour les diverses sorties. Les recettes de la coopérative proviennent de la participation des familles, des subventions versées par les communes, du bénéfice de la vente des photos de classes et calendriers, du bénéfice de la vente lors du marché de Noël et de subventions versées par l'amicale de l'école qui organise plusieurs manifestations (stands divers pour le marché de Noël, loto, vide ta chambre, fête de la musique).

Mr Cluzeaud remercie l'amicale et surtout les bénévoles qui s'investissent. Il rappelle que plus les parents participent à leurs manifestations et s'y investissent, plus la subvention remise aux écoles est élevée entraînant une participation moindre aux familles pour les sorties.

Mr Cluzeaud rappelle le caractère facultatif de la contribution des familles à la coopérative. Il s'agit d'une participation volontaire.

Le directeur indique que la gestion de l'argent de la coopérative s'effectue par le biais d'une comptabilité rigoureuse soumise à contrôle et approbation de l'OCCE (organisme central de la coopération à l'école). Ce qui apporte à la gestion une assurance de sérieux et de conformité.

Le solde est à ce jour de 3215,68 euros.

Les cotisations ont rapporté la somme de 796 €.

Concernant les activités nécessitant un transport, il est rappelé que l'école bénéficie d'un budget alloué par la municipalité, d'un montant annuel de 4000 € mais qui comprend le bus pour la piscine soit 1210 €. 2790 € pour les autres sorties. A cette somme s'ajoute une subvention de 1000 € pour des voyages de fin d'année.

Une demande de subvention exceptionnelle va être demandée à la Mairie pour une classe de découverte à Paris pour les CP-CE1.

Cette somme permet à l'école élémentaire d'assurer sereinement tous les déplacements proches ou

plus lointains (piscine, rencontres sportives...).

L'école travaille pour les transports avec l'entreprise RRTHV ou Europ'voyage.

La municipalité alloue également une subvention de 1000€ pour l'achat de cadeaux de Noël.

Projets portés par les enseignants pour récolter de l'argent : calendrier photos « vintage », photos de classe, marché de Noël.

Projet de vide école

La municipalité a délibéré favorablement pour l'autorisation de mise en vente des objets de l'école au profit de la coop.

Reste à mettre en place le projet.

Définir un jour de tri et rangement qui associera les enseignants, les parents, les employés communaux : mercredi 15 et 22 mai

Définir une date pour le vide école : dimanche 26 mai

11 – FETE DE NOEL ET FETE DE LA MUSIQUE

➤ Fête de Noël

Elle aura lieu le vendredi 21 décembre à 15h30 à Linards avec un spectacle des enfants, la venue du Père Noël, le marché de Noël et le goûter offert par la municipalité.

Le repas de Noël se déroulera le jeudi 20 décembre à 12h à la salle polyvalente de Linards pour tous les élèves de l'école.

➤ Fête de la musique

Elle aura lieu le vendredi 21 juin et se déroulera comme suit : à 16h30 Kermesse, à 19h spectacle et 20h tirage de la tombola suivi d'une soirée grillades.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Le système des bons points mis en place cette année génère du stress chez certains enfants. Ils sont souvent dans le orange sans en comprendre le sens, l'échelle des comportements inadéquats qui génèrent un changement de couleur semble parfois inappropriée et souvent mal comprise. Est-il possible de définir clairement ce qui justifie un changement de couleur ? (cela permettrait une meilleure compréhension par les enfants et un meilleur accompagnement des parents) Est-il adapté d'utiliser le changement de couleur lors d'une punition collective? C'est perçu comme une véritable injustice pour les enfants inclus dans la punition collective mais qui ne sont pas à l'origine du problème.

Cette question porte essentiellement sur le fonctionnement de classe des enseignants et est à traiter directement avec la personne concernée. Nous allons cependant apporter quelques précisions quant à ce fonctionnement.

Les enseignantes utilisant ce dispositif rappellent que ce système a pour but premier de renforcer des comportements positifs au sein de la classe. Il incite les élèves à respecter les règles de vie de la

classe. Selon leur choix, c'est un outil interne à la classe utilisé par les enseignantes. Il ne doit pas faire l'objet d'un enjeu à la maison. En cas de réel souci avec l'enfant, les enseignantes prendront contact avec les parents concernés directement.

Il est vrai que les enfants n'arrivent pas toujours à redire à l'adulte la raison d'un changement de couleur arrivé à la maison. A l'enseignant de lui faire reformuler pourquoi l'élève a changé de couleur.

Enseignantes et parents remarquent que les enfants se « mettent la pression » concernant les bons points.

Trois solutions sont proposées pour améliorer ce dispositif : repréciser aux élèves le fonctionnement et les enjeux des bons points pour les enseignants, dédramatiser auprès des enfants le fait de ne pas avoir de bon point du côté des parents et prendre rendez-vous directement avec l'enseignant concerné en cas de problème.

Mr Cluzeaud invite les parents ayant des questions précises au sujet de ce fonctionnement à rencontrer la ou les enseignante(s) concernée(s).

Directeur de l'école primaire

La secrétaire de séance

Mr Cluzeaud Frédéric

Mme Maugard Marie



Ecole primaire de Linards
7, rue de Gravellona
87130 LINARDS

Tél : Bâtiment maternelle : 05.55.08.43.52

Bâtiment élémentaire : 05.55.75.58.71

Garderie : 05.55.08.49.42

Mail : ce.0870844v@ac-limoges.fr

Blog : <http://blogsenclasse.fr/87-linards-ecole>

CONSEIL D'ECOLE DU 06 novembre 2018 – fiche de présence

Nom, prénom, fonction	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par
Avec voix délibérative				
<i>Enseignants</i>				
CLUZEAUD Frédéric	x			
HOUDU Judicaëlle	x			
RAULO Natacha	x			
MAUGARD Marie	x			
<i>Représentants de la Commune de Linards</i>				
SAUTOUR Jean-Claude, Maire	x			
VILLENEUVE Virginie, chargée des affaires scolaires	x			
<i>Représentants des DDEN</i>				
ROBY Jean-Luc	x			
DAIGUEPERSE Elisabeth	x			
<i>Représentants des Parents d'Elèves Titulaires</i>				
Mme PACREAU Marie-Laure.	x			
DEFAYE Laëtitia	x			
MOULINARD Virginie	x			
Mme LABARRE Delphine	x			
<i>Administration</i>				
ROUSSEAU Patrice, IEN			x	

Avec voix consultative				
<i>Enseignants</i>				
Enseignant membre du réseau d'aides			x	
Mme CONET Christelle			x	
<i>Représentants des Parents d'Elèves Suppléants</i>				
BONNICHON TERRIOUX Carole		x		
<i>Invités</i>				
Mme Rouveix (personnel communal)	x			
Mme NARBONNE (Représentante de l'association des parents d'élèves)	x			